

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2014

Présents : Francis LAGUERRE, Daniel ALARD, Patricia LAURENT, Gilbert DUPUY, Rémi PIQUEMAL, Pascal PHILIP, Fabienne BARRO, Xavier DE FERLUC, Janine PASCAL, Julie PORTE-TRAUQUE

Excusée : Pierrette LERO (procuration à Patricia LAURENT)

Secrétaire de séance : Julie PORTE-TRAUQUE

Le Maire exprime sa satisfaction et remercie l'équipe municipale pour le travail fourni depuis le début du mandat. Il présente aux conseillers les divers registres de la commune (cahiers de délibérations, d'arrêtés municipaux, registre de bienfaisance, cadastre, inventaires,...).

Les délégations au Maire sont votées à l'unanimité par le Conseil.

### **Présentation du planning :**

Jeudi 8 Mai 2014 : La commémoration débutera à 18h, départ de la Mairie.

La distribution du courrier pour le 8 mai se fera par quartier le samedi 3 mai.

Dimanche 18 mai : Vide grenier du Foyer rural

Dimanche 25 mai 2014: Elections européennes

### **Rapport de la commission des finances:**

Compte rendu par Daniel ALARD et Xavier DE FERLUC :

Suite à la formation des élus du 22 avril, Daniel ALARD fait remarquer que le contexte financier est difficile. Baisse des dotations de l'Etat. Fiscalité stagnante et contestée (3 ou 4 % de baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement).

- Le percepteur a fait remarquer que la commune devrait suivre des ratios :

- Frais de charge du personnel sur les dépenses ; ratio entre 35 et 50 % : Prayols 35 %

- Dette réelle : pour une bonne gestion il ne faut pas plus de 20 % : Prayols 17, 37 %

Francis LAGUERRE fait remarquer que l'équilibre est respecté. Les loyers remboursent les emprunts et le « gros » emprunt sera soldé en 2017.

### **Lecture du BUDGET COMMUNAL** par Xavier DE FERLUC :

Pascal PHILIP remarque que les frais de télécommunication semblent élevés. Francis LAGUERRE admet qu'il faudra revoir le contrat passé avec ORANGE BUSINESS pour faire baisser cette dépense. Il en sera de même pour les contrats d'assurance qui ont déjà été divisés par deux lors du mandat précédent après consultation.

Energies : la commune possède 4 compteurs généraux, dont l'un a fait l'objet d'un rattrapage de 6 000 € l'année précédente car ERDF avait omis de le facturer depuis 2011.

Certains éclairages de la commune manquent de puissance ce qui engendre des dysfonctionnements (les réverbères clignotent par intermittence). Le SCDEA sera sollicité.

Associations : les subventions avaient été votées par le précédent conseil municipal comme suit :

ACCA 150 € ; Amicale des secrétaires de mairie : 20 € ; Anim 236 : 1 000 € ; Association des Aînés Prayols-

Montoulieu : 550 € ; Comité des fêtes : 4 000 € ; Foix Course pédestre : 150 € ; Foyer rural : 1 000 € ;  
Truite ariègeoise : 20 € ; Pétanque prayolaise : 920 € ; Prayols RMF : 8000 € ; La prévention routière : 30 €.

**Transfert du reliquat du fonctionnement sur l'investissement : 44 173 €**

Taxes : Taux de base communale de l'Etat + 0,90 %,

- Taxe d'habitation : 7 %
- Taxe foncière sur terrain bâti : 10,86 %
- Taxe foncière sur terrain non bâti : 102,48 %

Francis LAGUERRE fait remarquer que ces taux sont en dessous des moyennes des communes de France.

**Le Conseil décide de ne pas augmenter le pourcentage des taux de taxes cette année.**

Investissements :

Gilbert DUPUY présente les travaux prioritaires :

- Un glissement de terrain s'est produit en début de semaine sur la route des Fages. La voirie est en partie impraticable par d'éventuels poids lourds, d'un coté à cause de ce glissement, de l'autre par la présence d'un fossé. Il sera nécessaire de faire mettre des buses. Plusieurs devis seront réalisés. L'enveloppe pour la voirie est de 40 000 €. Les imprévus comme ce glissement de terrain ne permettront peut être pas de faire les travaux envisagés en 2014 et certaines réhabilitations devront être reportées à 2015.

Fontaines : projet établi avec le PNR et une subvention du Conseil Général pour une dépense de 13 000 € concernant la réhabilitation des trois fontaines des hameaux.

Il sera fait appel à plusieurs entreprises susceptibles d'effectuer les travaux conformes à la demande du PNR.

Aire de jeux de Micoulau:

4 entreprises ont été consultées sur la demande suivante : gazon synthétique, fronton, poteaux multifonction

- Entreprise Loisirs Diffusion / Pamiers : 33 870 € HT – 40644 € TTC
- Groupe Kaso qui a notamment réalisé les jeux de Ferrières : 35645 € HT – 42 774 € TTC
- Entreprise HUSSON : qui a réalisé notamment les équipement de jeux en métal du Parc de la Bouychère et du PPAP : 25 411 € HT – 30 494 € TTC
- Entreprise AGORESPACE : qui a réalisé les jeux de nombreux villages d'Ariège (Ginabat, St Paul, Arignac,...). Il y a des garanties importantes. L'entreprise est en mesure d'intervenir lors des semaines 26/27 (en comptant 5/6 semaines de fabrication) si la décision est prise rapidement : 41 117 € HT – 49 340 € TTC.

Le Maire fait remarquer qu'il n'a pas de retour à ce jour sur les demandes de subvention auprès de la CAF et de la Préfecture. On attend les notifications des subventions concernant les jeux, le terrain « multi-sports », les WC publics et le boulodrome avant travaux (également de la Région et du Département).

Janine PASCAL considère que le projet sera ouvert à tous. Il est important de réaliser cette opération avant l'été pour que les enfants puissent en profiter et notamment ceux qui ne partent pas en vacances.

Un code de bonne conduite sera à respecter par les utilisateurs.

Le Conseil vote à l'unanimité pour le terrain « multisports » et l'entreprise retenue est AGORESPACE.

Le Maire est mandaté pour signer l'engagement après s'être assuré des notifications de subventions.

Lors du prochain conseil municipal, il faudra se prononcer sur :

- l'avenir du gîte.
- la rénovation de la salle polyvalente
- la requalification de l'espace urbain de la mairie

#### Questions diverses

Xavier DE FERLUC demande comment sera investi le terrain « multisports » lors de son ouverture. AGORESPACE propose systématiquement une présentation aux utilisateurs. La date sera à définir.

La remise en marche du monnayeur électrique pour l'éclairage est en cours d'étude.

Daniel ALARD remarque que les employés de mairie ont besoin et souhaitent être plus accompagnés. D'une manière générale ils doivent être mieux pris en considération pour le travail qu'ils accomplissent .

Pascal PHILIP suggère que la lettre municipale explique les missions des employés.

Il remarque qu'il y a de grandes disparités dans les subventions allouées aux associations.

Francis LAGUERRE explique ces disparités par la différence de besoins et de projets à réaliser par chacune d'entre elles. Il fait remarquer que chaque compte de gestion, budget prévisionnel sont visés avant d'allouer les subventions. Il propose aussi de rencontrer plus tard dans l'année les associations pour estimer leurs besoins avant de voter les prochaines subventions.

Janine PASCAL précise que la commune va utiliser des désherbants écologiques de manière à veiller à la protection de la santé des personnels et des habitants. Ce sera aussi l'occasion de montrer l'exemple et peut être qu'il y aura un impact sur les particuliers qui utiliseront à leur tour ce type de désherbants.

Fabienne BARRO rappelle que le 26 avril 2014, une journée pour le soutien des personnes atteintes de dyspraxie est organisée. L'événement sera un succès, environ 60 inscrits. La presse et la radio seront certainement présentes. Elle se réjouit de la participation de la mairie et des employés municipaux

Julie PORTE-TRAUQUE informe que l'identité visuelle du village est à l'étude pour d'une part actualiser et rafraîchir le logo existant. Plusieurs versions seront présentées.

La demande de devis pour refaire le site internet est en cours. Un premier devis de 1875 € TTC est présenté.

L'étude de la réalisation de la trame de la nouvelle lettre municipale est en cours pour sa sortie prévue pour le passage à l'été (21 juin).

La séance est levée à 23h.